

PROPOSITION  
DE LOI

adoptée

le 24 mars 2010

N° 82  
**S É N A T**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

---

## PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à suspendre la commercialisation de biberons  
produits à base de Bisphénol A.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, la  
proposition de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 595** (2008-2009) et **318** (2009-2010).

### **Article 1<sup>er</sup>**

La fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de biberons produits à base de Bisphénol A sont suspendues jusqu'à l'adoption, par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, d'un avis motivé autorisant à nouveau ces opérations.

### **Article 2 (*nouveau*)**

Dans les deux mois qui suivent la publication par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale de son expertise collective sur les perturbateurs endocriniens et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un rapport présentant les mesures déjà prises et celles envisagées pour diminuer l'exposition humaine à ces produits est adressé par le Gouvernement au Parlement.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 mars 2010.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*